MAIRIE DE VALLIERES-SUR-FIER

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 14 JANVIER 2026 à 19 H 30

L'an deux mil vingt-six, le quatorze janvier à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de Vallières-sur-Fier s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil après convocation légale, sous la présidence de François RAVOIRE, Maire.

Présents : RAVOIRE François, PIGNOL Jocelyne, LE BOURGEOIS Sophie, LE BRISHOUAL Cédric, PETRIER Pierre, ROBBE Pierre, THOME Bernard, BERAUD François, ROUPIOZ Gilbert, BLOUET Christine, VIOLLET Philippe, BARRIOZ Lydie, DERRIEN Patrice, LE MARIÉ Suzette, TOURVIEILLE Stéphane, GERLAND Agnès, CHAPEL Brian, BELLEMIN Colette, COCHET Simone, GALLET Angélique, BRUYERE Franck

Absents excusés : MEGRET Yannick (pouvoir à BLANC David), LEGOUHY Valérie, PAILLE Françoise

Absents : VIGNOUD Sophie, GENAND Allison

Désignation d'un secrétaire de séance : Sophie LE BOURGEOIS

ORDRE DU JOUR

Sujets soumis à délibération :

- Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget
- Opération aménagement « sur les Marais » - quitus à Teractem

Approbation du Procès-verbal de la séance du 10 décembre 2025

Ne faisant l'objet d'aucune remarque le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS DU MAIRE

Décisions prises par M. le Maire dans le cadre des délégations reçues par le conseil municipal conformément à la délibération en date du 27 mai 2020 depuis le conseil municipal en date du 10 décembre 2025

	Montant HT
Changement embrayage tracteur RENAULT – SAVOIE MOTOCULTURE	3212.33
Ramonage presbytère – DOMINGUES RAMONAGE	60.00
Mission assistance juridique pour DUP – EY Avocats	3 240.00
Médiation scolaire école du Val - AMELY	280.00
Petites fournitures cantine du centre – SAVOIE HYGIENE	548.46
Réparation autolaveuse cantine du Centre - SAVOIE HYGIENE	118.50
Produits entretien – SAVOIE HYGIENE	172.00
Entretien annuel défibrillateurs – DEFIBRILLATEUR France	505.96
Hublots led – REXEL	470.73
Intervention sur pompe à chaleur aux vestiaires et remplacement compresseur ventilateur – POL'AIR FLUIDES	11 000.00
Tête thermostatique, raccord vestiaires foot, circulateur – CEDEO	445.90
Taille haie vive rue des Saules et élagage parc des terrains de Pétanque – Grand Annecy (Chantier Local d'Insertion)	6342.00
Ordinateur portable - HELIAQ	599.50

SUJETS SOUMIS A DELIBERATION

Délibération DEL_2025_01

OBJET : Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget

Conformément à l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, entre le 1er janvier et le vote du budget primitif, des dépenses d'investissement peuvent être engagées, liquidées et mandatées dans limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette

Pour les dépenses à caractère pluriannuel comprises dans une autorisation de programme, les dépenses peuvent être liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre, égal au tiers des autorisation ouvertes au cours de l'exercice précédent.

Afin de pallier des imprévus impliquant de réaliser, avant l'adoption du budget, des prestations ou des travaux d'investissement nécessaires au bon fonctionnement des équipement communaux, il est proposé de fixer les plafonds des dépenses d'investissement pouvant être engagées, liquidées et mandatées en début d'exercice 2026 comme suit :

Chapitre – Libellés	Crédits ouvert en 2025 (1)	Montant autorisé avant le vote du budget 2026 ¼ des crédits
20-Immobilisations incorporelles	76 697.00 €	19 174.00 €
204 Subventions d'équipement versées	127 915.00 €	31 978.00 €
21 Immobilisations corporelles	734 313.00 €	183 578.00 €
TOTAL	**938 925.00 €**	**234 730.00 €**

(1) Hors restes à réaliser et AP/CP

Après échange de vues et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2026, M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, jusqu'à la limite des crédits définis ci-dessus.

Délibération DEL_2026_02

OBJET : Opération aménagement « sur les Marais » - quitus à Teractem

En application de la convention de mandat en date du 26 août 2010, la commune de Vallières a confié à TERACTEM l'aménagement « sur les Marais » phase 1 et 2.

Ces opérations étant terminées, leurs bilans ont été approuvés par le commissaire aux comptes le 1er décembre 2025.

Le bilan financier révèle un excédent de 2314,24€ pour un coût total de 1527648,01€.

L'ensemble des contrats signés avant la fusion par chaque entité étant automatiquement transférés à la commune nouvelle,

Il est proposé de donner quitus à TERACTEM pour cette opération

Après échange de vues et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE,

- D'arrêter définitivement les comptes au montant indiqué ci-dessus
- D'accepter définitivement ces aménagements et de constater leur intégration dans le patrimoine communal
- De donner quitus à TERACTEM pour sa mission tant sur le plan technique que financier

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50

Le Maire

François RAVOIRE

La secrétaire de séance

Sophie LE BOURGEOIS